

Accueil > ... > Registres Fonciers, Du Commerce Et D'insolvabilité > Registres Fonciers Dans Les Pays de L'UE Slovenia >

Registres fonciers dans les pays de l'UE

Contenu fourni par
Slovénie

Slovénie



La présente partie donne un aperçu du registre foncier slovène.

Qu'offre le registre foncier slovène?

Le [registre foncier slovène](#) contient les données juridiques relatives aux propriétés foncières (biens-fonds) telles que les propriétaires, les hypothèques et les servitudes.

Un [cadastre](#) contenant les données factuelles relatives aux propriétés foncières est également disponible.

Le registre foncier est tenu par la Cour suprême de la République de Slovénie.

L'accès au registre foncier slovène est-il gratuit?

Le public peut accéder au registre foncier sous forme électronique par l'intermédiaire du portail e-Sodstvo (justice en ligne) <https://evlozisce.sodisce.si/esodstvo/index.html>. L'accès aux données est gratuit, moyennant une inscription préalable.

Le registre foncier peut également être consulté dans tous les tribunaux cantonaux de Slovénie, chez les notaires et auprès de l'administration, où le particulier peut obtenir un extrait papier certifié conforme du registre foncier. La délivrance de cet extrait papier est un service payant.

Comment interroger le registre foncier slovène?

Des recherches peuvent être effectuées selon les critères suivants:

- municipalité cadastrale et numéro de parcelle;
- municipalité cadastrale, numéro du bâtiment et numéro de la partie concernée;
- identifiant (ID) du bien foncier;
- identifiant (ID) du droit.

Historique du registre foncier slovène

Le nouveau portail électronique est en service depuis 2011. Auparavant, les informations étaient consignées dans un registre papier.

Liens connexes

http://www.sodisce.si/javne_knjige/zemljiska_knjiga/

■ Dernière mise à jour: 27/03/2018

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale

compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.